

Gendarmerie nationale de Centrafrique

Année de création : 1962

Ministère de rattachement : ministère de la Sécurité publique

Statut du dirigeant : militaire

Adresse du siège ou de l'état-major central

Direction Générale de la Gendarmerie Nationale

BP 790 BANGUI, RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE



Histoire de l'Institution

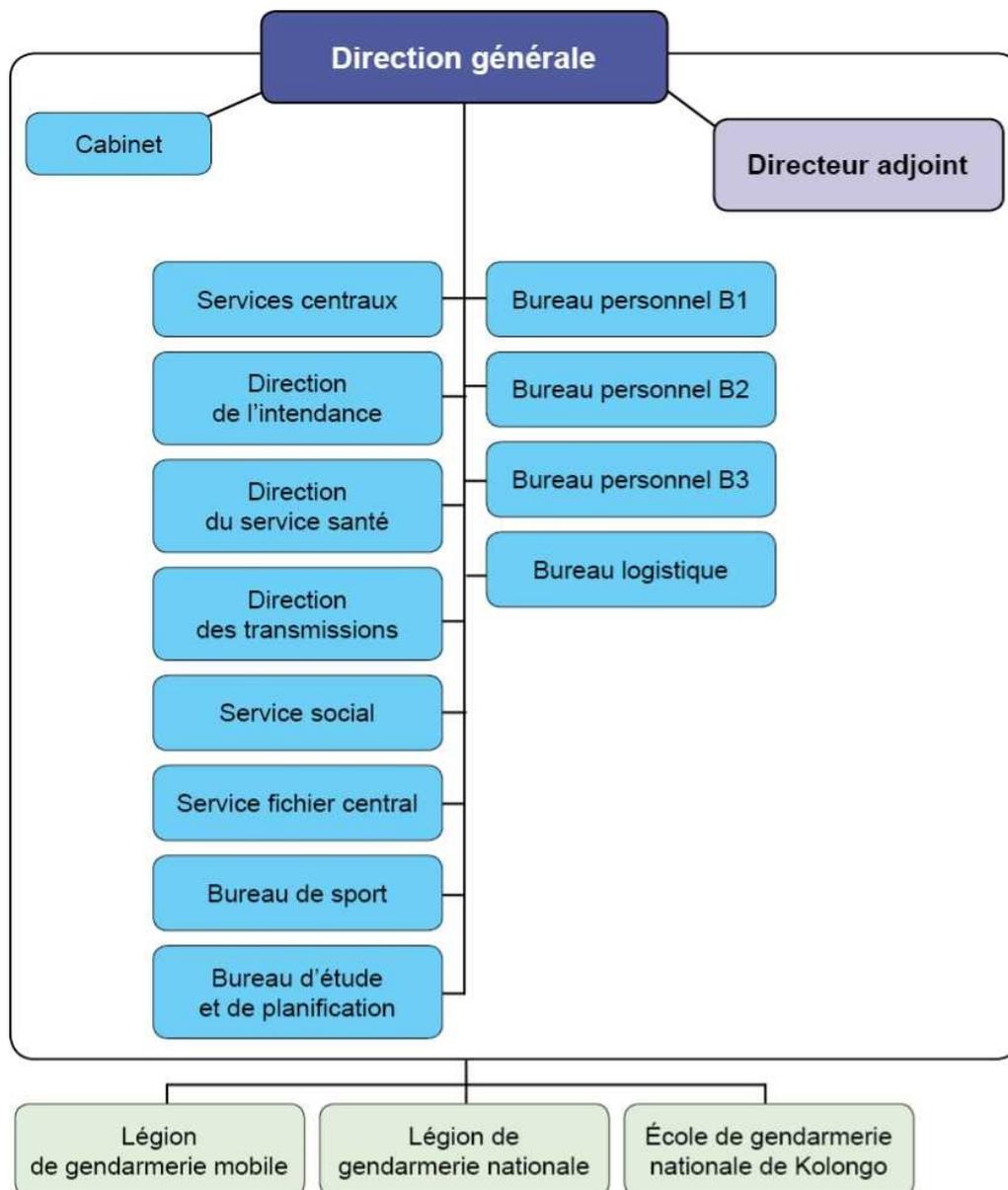
La Gendarmerie nationale française s'implante à la fin des années 1920 dans la colonie d'Oubangui-Chari qui fait partie de l'Afrique équatoriale française (AEF). En 1945, une section est créée sur ce territoire et les premiers gendarmes auxiliaires africains sont recrutés l'année suivante. Dix ans après, une compagnie est constituée à Bangui. Elle s'appelle successivement groupement de l'Oubangui-Chari, puis de Centrafrique.

Au moment de l'indépendance en août 1960, ce groupement devient la légion de gendarmerie de la république centrafricaine, puis ultérieurement la gendarmerie centrafricaine. Les effectifs sont de 1 600 gendarmes en 1970, près de 1 000 en 1983 et environ 1 300 au début des années 1990.

En 1991, la gendarmerie nationale de Centrafrique comprend une légion de gendarmerie territoriale répartie en 4 groupements, 15 compagnies et 116 brigades et unités spécialisées, ainsi qu'une légion de gendarmerie mobile constituée d'un escadron des services, deux escadrons d'intervention et d'un groupe d'intervention de la Gendarmerie nationale.

En 2003, la gendarmerie centrafricaine est composée de 4 bataillons, d'une légion mobile, d'une légion territoriale et d'un centre de formation. Au cours de son histoire, l'institution est confrontée à plusieurs coups d'État et trois guerres civiles à partir de 2004. Les affrontements interethniques et interreligieux ainsi que les violences au sein des populations civiles ont entraîné une crise humanitaire qui a conduit à l'intervention de l'Union européenne avec le déploiement de la force de gendarmerie européenne (EUFOR RCA), de l'Union africaine et de l'ONU (MINUSCA).

Organisation Administration centrale



Organisation territoriale

- Légion de gendarmerie nationale :
 - 6 groupements,
 - 16 compagnies,
 - 5 pelotons de surveillance et d'intervention,
 - 1 section de recherches et d'investigation,
 - 4 brigades de recherches,
 - 114 brigades territoriales.
- Légion de gendarmerie mobile.

Missions

La gendarmerie centrafricaine est une force militaire dont les missions en coopération avec les personnels de la police centrafricaine consistent à veiller à la sûreté et à la sécurité publique, au maintien de l'ordre et à l'exécution des lois dans le but de protéger les institutions, les personnes et les biens.



Ressources humaines

Effectifs globaux

La gendarmerie centrafricaine comprend 2 220 personnels, officiers et sous-officiers. Ils ont un statut militaire. Il n'y a pas d'appelés dans la gendarmerie car il n'y a pas de conscription dans la République centrafricaine. Les femmes sont recrutées depuis 1990. Le cantonnement en caserne n'est pas la norme pour tous les gendarmes. À Bangui, certains bénéficient d'un logement de fonction dans l'enceinte du camp Izamo.

Organismes de formation

L'école nationale de gendarmerie se trouve dans le quartier de Kolongo dans le 6^e arrondissement au sud de Bangui.



Capacités particulières :

Armement : pistolets, MAT-49, MAS 36, Kalachnikov, DKM, RPG 7, armes de poing Makarov.

Liens avec la gendarmerie française

Coopération

Jusqu'en 2013, des gendarmes de la coopération technique et structurelle auprès de la gendarmerie et de la police centrafricaine ont été engagés dans le cadre de la Réforme du secteur de la sécurité (RSS).

La gendarmerie nationale de Centrafrique appartient à l'Organisation des gendarmeries africaines (OGA).

